AR Prefecture
047-254702632-20241211-9_2024-DE
Reçu le 17/12/2024

Délibération N 9/2024
du SIVU Chenil Fourrière du Lot et Garonne
Tarifs 2025 Administrés

Séance du 11 décembre 2024

Le quorum n'ayant pas était atteint lors de la 1 er convocation le 30 Novembre 2024, le comité syndical c'est à nouveau réuni le 11 décembre 2024 à Saint Léon sous la présidence de Madame DE BRITO Audrey. Il peut délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : 21 délégués

Etaient absents : 33 délégués

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Mme GERON Mauricette

Date de la convocation : 03/12/2024

TARIFS 2025 ADMINISTRES

Considérant qu'il est prévu chaque année de revoir les tarifs.

Constatant que les tarifs actuels correspondent à :

- Forfait mise en fourrière 70 euros
- Identification électronique 55€
- Vaccin 25€ ; Nourriture gardiennage par jour 10€ pour 1chien et 5€ pour 1 chat
- Euthanasie 40€
- vaccination antirabique 30^{E} et surveillance mordeur 30^{E}
- forfait de présence au-delà de 8 jours 200 euros (hors chiens mordeurs)
- Forfait 250€ en cas de non récupération de son animal

Statuant sur la possibilité de modifier les tarifs, par délibération du comité syndical.

Compte tenu qu'il n'y a pas de nécessité pour le SIVU de **modifier ces tarifs pour l'année 2025.**

Décide d'adopter les tarifs suivant au 1^{er} janvier 2025, soit

- Forfait de mise en fourrière 70 €
- identification électronique 55€
- Vaccin 25€

AR Prefecture

047-254702632-20241211-9_2024-DE
Reçu le 17/12/2024

- Nourriture gardiennage par jour 10€ pour 1chien et 5€ pour 1 chat
- Euthanasie 40€
- vaccination antirabique 30^{E} et surveillance mordeur 30 euros par visite
- Frais liés au transfert d'identification puce étrangère 10 €
- Forfait présence au-delà de 8 jours 200$^{€}$ (tous animaux hors ceux sous surveillance mordeur)
- tous frais vétérinaires engagés sur l'animal.
- Forfait 250€ en cas de non récupération de son animal

Détails du vote :

Pour : 30 **Abstention : 0** **Contre : 0**

Fait à Saint Léon, le : 11 Décembre 2024

La secrétaire de séance :

La Présidente

Audrey DE BRITO

Transmis au représentant de l'État le : 17/12/2024
Publié le : 17/12/2024